

ARRETE MUNICIPAL

N° 196-2024

Arrêté du 24 octobre 2024

Objet : Réglementation de stationnement au droit du n°291 avenue de la route Bleue et de circulation piétonne au droit de l'avenue de la route Bleue - installation d'une benne relative à la réfection des massifs

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de la société PJA

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de cette installation de benne relative à la réfection demassifs

ARRETE

Article 1 :

En raison de la réfection de massifs avenue de la route bleue **du mardi 12 novembre 2024 à 8 h au vendredi 20 décembre 2024 à 17 h :**

- **Une benne sera installée au droit du n° 291 avenue de la route Bleue**
- **En fonction de l'avancée du chantier, la circulation piétonne se fera sur le trottoir opposé des travaux. Elle sera annoncée par la pose de panneaux « Piétons, passez en face »**

La benne devra être signalée de jour comme de nuit et une protection au sol devra être installée

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par la société PJA et l'arrêté sera affiché à l'avance sur le lieu où sera installé la benne et au droit de l'avancée du chantier.

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le service de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de Police Municipale, à la société PJA et affiché en Mairie.

Le Maire,



Serge PERCET